



N°1  
Biannuel  
Novembre 2016

Éditrice responsable : Farah ISMAILI, bld Émile Jacqmain, 4/4 à 1000 Bruxelles

www.fesefa.be

Avec le soutien de



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES



Fédération des Employeurs des  
Secteurs de l'Éducation permanente  
et de la Formation des Adultes

# beep

Bulletin de liaison Électronique de l'Éducation Permanente

## Édito

«C'est l'histoire d'un homme qui tombe d'un immeuble de cinquante étages. Le mec, au fur et à mesure de sa chute, il se répète sans cesse pour se rassurer : jusqu'ici tout va bien, jusqu'ici tout va bien, jusqu'ici tout va bien. Mais l'important n'est pas la chute, c'est l'atterrissage.»<sup>1</sup>

En filigrane du contenu des articles publiés dans cette première édition du «beep», une question... Celle que se posent nombre d'associations d'éducation permanente et, plus largement, les opérateurs du secteur socioculturel : quel sera l'atterrissage de tous ces dossiers qui depuis deux ans viennent troubler la sérénité de l'action associative et du travail de terrain ?

De la réforme des APE à l'évaluation prochaine du Décret EP (p.20) en passant par l'Opération Bouger les lignes (p.2), le(s) moratoire(s), le durcissement de la réglementation ACS, le basculement dans le Cadastre de l'emploi non marchand en FW-B, le formulaire électronique, les négociations autour du Décret de l'Emploi socioculturel... Autant de chantiers ouverts et expérimentaux qui suscitent interrogations et inquiétude dans le secteur.

Par ailleurs, à demi-mots, s'exprime çà et là l'idée qu'à défaut de pouvoir dégager de nouveaux moyens pour rencontrer les nouvelles demandes, ceux-ci sont à rechercher dans le secteur de l'éducation permanente perçu par d'aucuns comme un secteur trop largement financé voire inutile. Dans ce

débat, c'est surtout la question de la visibilité du secteur et de ses actions qui revient comme une rengaine. Ce «manque de visibilité» deviendrait-il un critère d'évaluation (en termes de réussite ou d'échec) de la pertinence des actions réalisées ? Dans nos sociétés de l'image, du marketing et de la consommation, l'éducation permanente devrait-elle sacrifier la force de son agir sur l'autel de la «dictature du visible et du prêt-à-penser» pour enfin mériter ses lettres de noblesse ?

C'est donc bien la question de l'état du capital symbolique de l'éducation permanente auprès des autorités politiques et de l'opinion publique (p.5) qui est centrale à l'heure où la zone de turbulence que traverse le secteur ne semble pas près de se terminer de sitôt.

«Jusqu'ici, à part quelques économies et un licenciement par-ci par-là, une réduction collective de la rémunération... ça va...» nous disent parfois, résignés, les opérateurs qui ont pourtant à cœur de poursuivre leurs missions et de remplir l'entièreté de leurs obligations décrétales.

Pour la FESEFA, la zone de turbulence est aussi importante que l'atterrissage ! Et c'est ce que votre fédération relaie constamment dans les nombreuses réunions où les intérêts du secteur sont en jeu !

1 . La haine, film français réalisé par Mathieu Kassovitz, 1995

## Sommaire

- Actualité ..... 2
  - Dossier ..... 5
  - Décryptage .....14
  - beep-beep Infos ..... 18
  - Coyote «sans filet» ..... 20
  - Nos membres prennent la parole .. 21
  - Agenda ..... 22
- Un pacte pour bouger les lignes ?
- Les enjeux de l'Éducation permanente



# Un pacte pour bouger les lignes ?

Par Pierre Georis, président de la FESEFA

« Bouger les lignes - Tracer nos politiques culturelles pour le 21e siècle » (BLL) est un dispositif consultatif à propos des politiques culturelles en Fédération Wallonie - Bruxelles. Lancé par la ministre Milquet en janvier 2015, il est destiné à être finalisé par celle qui lui a succédé, la ministre Greoli. Il comporte son côté pile et son côté face. Description de ce dont il s'agit, de ses enjeux, du chaos créé, et des perspectives qui néanmoins existent d'en faire un « chaos (vraiment) créatif ».

Dans le chef de son initiatrice, Joëlle Milquet, il s'agissait tout à la fois de fédérer et de décloisonner les disciplines et les institutions, optimiser le fonctionnement de ces dernières, simplifier la gouvernance et mieux se coordonner<sup>1</sup>. L'arrière-plan étant à la disette budgétaire, l'idée était de « malgré tout » faire preuve d'ambition. En quelques sortes, BLL est le pendant culturel du « Pacte d'excellence » que la même ministre avait lancé quelques mois auparavant avec sa casquette « Enseignement ».

Le processus s'est organisé autour de six « coupoles » thématiques :

- soutien aux artistes ;
- programme « culture dans l'école » et « école dans la culture<sup>2</sup> » ;
- construction d'un plan culturel numérique ;

1. Discours inaugural de Joëlle Milquet, ministre de la Culture, 19 janvier 2015, Théâtre national.

2. Au fil du temps cependant, le travail de cette coupole est sorti de BLL pour s'intégrer dans le Pacte d'excellence pour l'enseignement.

- *démocratie et diversité culturelle (visant à définir une nouvelle stratégie d'accès aux droits culturels des publics éloignés de la culture et de promotion de la diversité culturelle) ;*
- *développement d'outils de soutien à l'entrepreneuriat culturel<sup>3</sup> ;*
- *tracer les lignes d'une nouvelle gouvernance des politiques culturelles.*

Chacune de ces coupoles travaille sous forme de séminaire : 10 à 15 personnes issues de milieux culturels diversifiés recueillent et analysent des contributions des participants ou sollicitées auprès de tiers, auditionnent des opérateurs et/ou des usagers... bref tentent d'organiser la convergence vers un langage, du diagnostic et des propositions communs. Le moment venu, chaque coupole élargit la consultation, par l'intermédiaire d'ateliers : il suffit de s'y inscrire pour être autorisé à y participer. Le tout doit déboucher sur une synthèse sous forme de recommandations.

Tout cela, c'est pour le côté pile.

## Côté face

Mais il y a aussi un côté face. L'opération a incontestablement un aspect « happening », tant elle peut susciter espoir chez les uns, inquiétudes chez les autres, sans qu'on ait une idée précise des raisons qui font que tel et

3. Tout en évitant les dérives d'une marchandisation de la culture.

tel ont été invités à faire partie de telle ou telle coupole. En l'occurrence, s'il y a incontestablement pluralisme des sensibilités autour des tables, il n'y a pas pour autant représentativité des personnes réunies dans les coupoles. Encore moins dans les ateliers, tout simplement ouverts à quiconque s'y présente. Cela n'est pas forcément réhibitoire, sauf que, dans le contexte de tensions budgétaires, les réflexes sont d'abord à l'expression de la défense de son secteur, sinon de son institution, à

### Le « Pacte culturel », c'est quoi ?

L'organisation institutionnelle concrète qui cadre le secteur de l'Éducation permanente en 2016 résulte des réformes successives de l'État : c'est dès 1971 qu'ont été définies les premières matières culturelles à transférer vers les Communautés linguistiques. À la même époque (1973), une loi a été passée, dite du Pacte culturel, qui vise à garantir la protection des tendances idéologiques et philosophiques, en fixant des règles à respecter à tous les niveaux de pouvoirs de l'État. Il s'agit tout à la fois de protéger les minorités, et de favoriser la participation de toutes les tendances. Toutes les institutions culturelles publiques ou à participation publique sont tenues par ces normes.

la revendication de moyens additionnels « pour soi » (vu qu'ils sont inexistant, ce ne peut donc être qu'en les chipant à d'autres), à la posture de négociation

alors que personne n'a de mandat pour négocier quoi que ce soit. Du coup, les espaces créés peuvent fort bien n'être que des rings de catch, genre « tous contre tous ». Sous des prétextes de coordination et d'unité, serait en réalité organisée la guerre des pauvres entre eux ! Situation dont, certes, on peut sortir, à la condition cependant de produire de longues « listes de courses », reprenant l'ensemble des desiderata de chacun, sans aucune hiérarchisation, ni définition de priorité. Une liste dans laquelle le gouvernement pourra alors picorer uniquement ce qui l'intéresse, peut-être même en se prévalant de la « large consultation » pour légitimer ses orientations... très « orientées ».

Un scénario alternatif existe cependant, qui voit les membres d'une coupole parvenir à se définir comme « think tank » : non pas comme un groupe qui négocie, mais comme un collectif qui essaye de se placer en surplomb, dans l'espoir de pouvoir dégager quelques lignes de force, et ensuite confronter largement, pour, s'il échoit, « passer la main » à des collectifs de négociateurs représentatifs et mandatés pour ce faire. Ce type de trajectoire ne peut faire l'économie d'un minimum de travail de conceptualisation de son sujet, pour appuyer ses recommandations moins sur « du vrac » que sur quelques images fortes. Si une coupole ou l'autre y arrive, alors on pourra considérer qu'un vrai « palier » aura été franchi.

Ces propos ne suffisent pas à dénombrer toutes les chausse-trappes ! Ainsi par exemple le lancement de BLL à grand battage s'est-il fait autour de l'intitulé de la première des coupoles mises en piste : « Artistes au centre ». Il n'est évidemment pas question ici de nier l'importance de la fonction créative : la réflexion et le débat sur la situation des artistes ont tout leur sens. C'est la qualification « au centre » qui a fait problème car elle sous-entendait que tous les autres acteurs de la culture étaient renvoyés à la périphérie ! Plus violent encore pour les concernés : la lecture du cahier des charges des différentes coupoles ne disait absolument rien d'explicite sur les enjeux dits de « démocratie culturelle ». L'ensemble des secteurs socioculturels se sentait ainsi mis hors-jeu<sup>4</sup>. Certains d'entre eux ont trouvé en la périépie une matière à faire un ramdam suffisant pour que, in extremis, des acteurs du socioculturel puissent finalement être associés à trois des six coupoles<sup>5</sup>.

4. Le socioculturel représente plus de 11.500 équivalents temps plein (ETP), ventilés entre l'éducation permanente (2.400 ETP), les secteurs « jeunesse » (1.800 ETP sur lesquels une autre Ministre que celle de la culture a la tutelle) ; les centres culturels, les ateliers de production et d'accueil, les ateliers de création radiophonique, la lecture publique, Point Culture (anciennement : la Médiathèque) et les télévisions locales.

5. En l'occurrence « démocratie et diversité culturelle » et « nouvelle gouvernance » ; ainsi que « plan culturel numérique », dont l'objet collait particulièrement bien avec « l'espace » d'intervention de Point Culture.

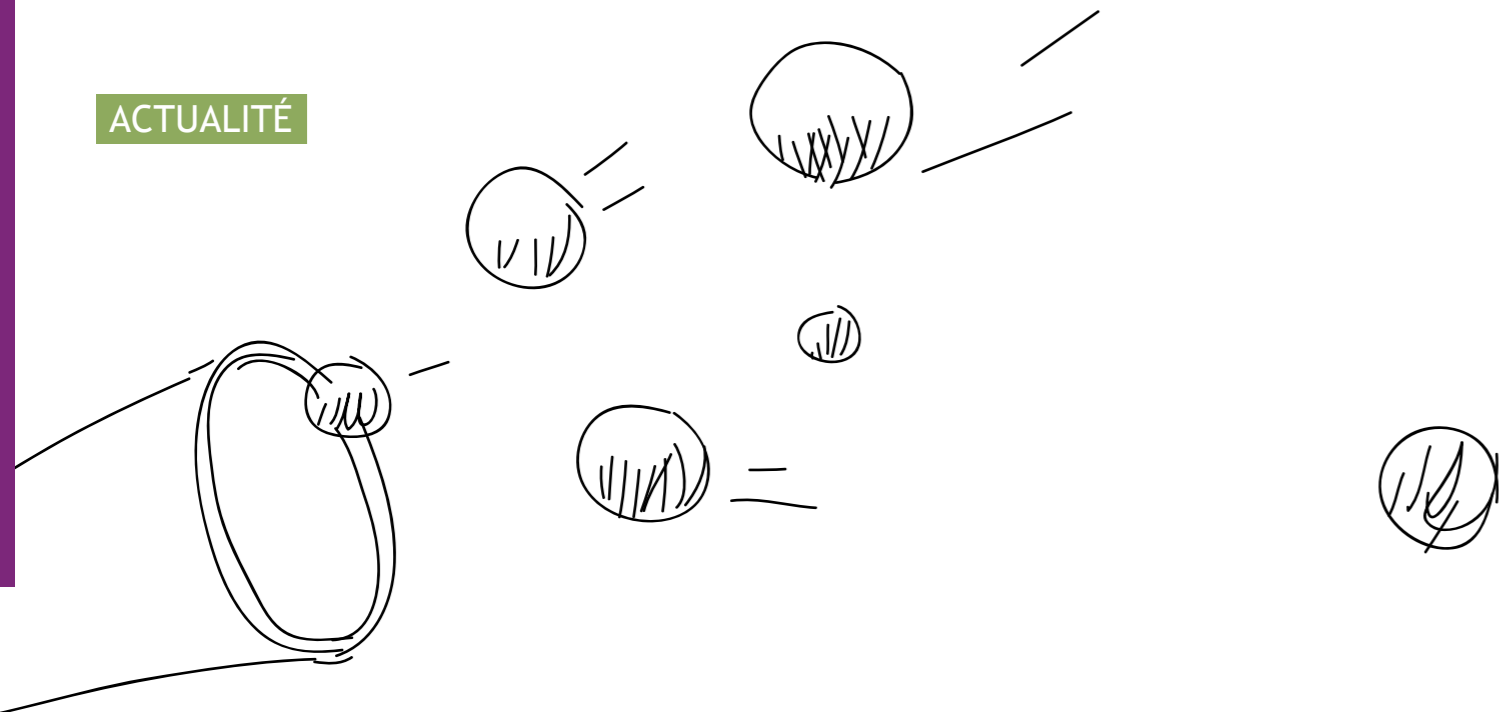
Ainsi l'auteur des présentes lignes a-t-il été impliqué dans la coupole « nouvelle gouvernance ». La discussion entre des personnes qui ne se connaissaient « pas plus que cela » au départ a été animée de la volonté de « sortir par le haut » des difficultés répertoriées<sup>6</sup>. Impossible ici d'en faire une présentation exhaustive, d'autant que ce n'est pas fini : l'échéance de remise des conclusions est fixée à janvier 2017 ! On reprendra simplement trois idées qui nous semblent particulièrement porteuses.

## Chaos créatif

La première a un côté conceptuel dont l'origine est à trouver dans la question : comment éviter la guerre des pauvres entre eux ? Réponse : en reconnaissant que plusieurs légitimités traversent les politiques culturelles ; il s'agit de ne pas les opposer.

- Une logique est institutionnelle, patrimoniale, et largement de

6. Ce qui suit est une réappropriation personnelle d'une petite partie des échanges de la coupole. Même si les propos exprimés ne les engagent pas, je suis évidemment redevable de mes collègues : Fabienne Leloup (UCL), Xavier Canonne (Directeur du Musée de la photographie), Philippe Defays (Directeur de la Lecture publique à Liège), Bernadette Bonnier (Directrice de la Maison de la Culture de Namur), Véronique Depienne (Inspectrice du Pacte culturel), Paul Biot (Mouvement du Théâtre-action et « Culture et Démocratie »), Gérard Fourré (Palétuviers Associés, Comptoir des Ressources créatives, DynamoCoop, Engelbert Pêtre (Animateur Directeur de la Maison culturelle d'Ath), Roland De Bodt (Directeur de recherches à l'Observatoire des Politiques culturelles) et Mélanie De Grootte (coordinatrice de BLL).



médiation. Il y a de la place pour les institutions - principalement les musées - qui ont des missions de sauvegarde et de pédagogie.

- Une autre logique est celle de la vie associative : il s'agit de soutenir l'action citoyenne.
- Enfin, on doit pouvoir intégrer une logique territoriale - moins pour donner du poids aux innombrables lobbies locaux que pour autoriser que les acteurs locaux puissent s'articuler entre eux, se décloisonner, au profit de projets qui font sens pour leurs «bassins de vie». Sans oublier une seconde dimension : l'enjeu d'un développement culturel équilibré des territoires<sup>7</sup>.

Pour autant, les artistes ont-ils disparu ? Bien sûr que non : la fonction artistique, d'ailleurs en amateur autant qu'en professionnel, est repositionnée comme traversant toutes les logiques. Il n'y a plus un «centre» et des «périphéries» - il y a des logiques légitimes et des transversalités<sup>8</sup>.

Une seconde idée est celle d'une **typologie des opérateurs**, par statut : sociétés commerciales, coopératives et sociétés à finalité sociale,

7. Il est légitime d'organiser une certaine dispersion des institutions patrimoniales, en sorte que chaque sous-région puisse tirer bénéfice d'implantations significatives. On ne peut pas raisonner de manière identique selon qu'on a à faire à une ville ou un large territoire rural.

8. On peut d'ailleurs donner un identique statut de transversalité aux enjeux numériques et à ceux de l'entrepreneuriat culturel.

### La «Charte associative», c'est quoi ?

Dans l'idée de clarifier les relations entre les associations et les pouvoirs publics, de nombreux travaux ont été menés, depuis 1995, en vue de consacrer les principes d'une charte associative. Il s'agit de garantir l'indépendance des associations, qui n'ont pas à être instrumentalisées par les pouvoirs publics, tout en reconnaissant la légitimité du contrôle de l'usage de moyens publics reçus. Derrière cela, il y a toute la question des règles et de leur application, les conditions de la pérennité des initiatives, la subvention d'opérateurs qui peuvent critiquer le pouvoir subsidiant...

De nombreuses initiatives inscrites dans le cadre légal du décret «Éducation permanente» relèvent des principes de l'autonomie associative.

En 2009, un protocole a été conclu sur une des versions de la charte, entre la Wallonie, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la COCOF. Ce protocole n'a cependant pas été suivi d'effets à ce jour...

personnes physiques et association de fait, associations sans but lucratif et fondations privées, fondations d'utilité publique, associations sans but lucratif avec participation de pouvoirs publics, pouvoirs publics locaux (ces deux derniers types d'opérateurs étant soumis aux normes du Pacte culturel). Une simplification administrative radicale serait d'avoir autant de décrets-cadres que de statuts identifiés qui, tous secteurs confondus, préciseraient à chaque fois les normes de gouvernance d'application, les droits et devoirs des parties impliquées, les conditions d'évaluation, les recours... Pour ce qui concerne les associations «pures» (sans participation des pouvoirs publics), il s'agirait d'une formidable opportunité d'inscrire enfin quelque part concrètement tout ce dont la «charte associative» était porteuse...

Troisième idée : bien **distinguer les fonctions de contrôle** (de bon usage de la subvention publique) de celle

**d'évaluation** (pour améliorer et/ou ajuster les choses en permanence), de celle encore de la nécessité pour la puissance publique de pouvoir collationner toutes sortes d'informations utiles à observer la réalité de ses politiques. (Par exemple des statistiques) Souvent tout cela se mélange dans les têtes, ce qui a pour effet de provoquer la résistance à l'idée d'évaluer, parce qu'on craint son impact négatif sur le contrôle.

En définitive, prise dans son ensemble, BLL produira vraisemblablement des conclusions hybrides : des «listes de courses» coexisteront avec quelques idées réellement structurantes. Il y aura donc bel et bien matière à «rebondir» pour l'autorité. ■

La FESEFA a invité Jean Blairon à donner sa lecture des enjeux qui traversent aujourd'hui les actions et le secteur de l'Éducation permanente. Il propose une analyse réflexive qui tente de mettre en lumière, au-delà de l'actualité, les questions de sens qui se posent au secteur.

## Le secteur de l'Éducation permanente face à des questions brutales

Par Jean Blairon, directeur de l'asbl R.T.A à Namur<sup>1</sup>

### Un capital symbolique négatif ?

Dans son travail réflexif sur l'oeuvre de Pierre Bourdieu, Jean-Louis Fabiani rappelle l'importance du capital symbolique. Face aux autres formes de capital (économique, culturel, social), le **capital symbolique** a un statut particulier : il est une sorte «d'accélérateur d'accumulation» des autres formes de capital, il désigne une capacité à activer les ressources qui permettent l'accumulation.

Dans un vocabulaire familier, le capital symbolique est un «pouvoir d'agir», un désir agissant (dans tel ou tel champ).

On commettrait toutefois une forte erreur si on ne retenait de ce concept qu'une forme d'énergie propre à un individu ou à un groupe.

Le capital symbolique est aussi lié au crédit dont on dispose (et qui est accordé par les protagonistes avec qui on est en relation directe ou indirecte), crédit dépendant lui-même de principes de légitimité qui, dans notre société, font l'objet de luttes permanentes quant à leur définition et leur influence.

Un groupe, un acteur, un secteur peuvent ainsi être dotés d'un **capital symbolique négatif** : pensons aux jeunes gens qu'on dit issus de

l'immigration, qui font l'objet d'une stigmatisation quasi systématique, ou encore à l'acteur syndical, qui subit des manoeuvres politiques et médiatiques permanentes visant à le décrédibiliser.

Une question très directe doit dès lors être posée : l'éducation permanente est-elle en passe d'être dotée d'un capital symbolique négatif ?

Ces derniers temps, en effet - en tout cas avant l'arrivée de la Ministre Greoli, qui pour la première fois, porte le titre de ministre de l'Éducation permanente - se sont exprimés de façon quasi publique des doutes sur l'utilité de son action («ça ne sert à rien») ou sur son manque prétendu de visibilité.

Ce dernier reproche est exprimé nonobstant l'intense travail de justification fourni annuellement par toutes les associations reconnues : chaque année, et de façon très approfondie tous les cinq ans, les associations rendent raison de leurs actions en les décrivant et en les analysant de manière critique. On peut dès lors s'étonner du non usage de ce travail et de cette production de sens alors même que des questions «existentielles» semblent posées aux yeux de certains.

Plus curieusement encore, dans certains cénacles, on semble requalifier les réalisations du secteur en problèmes.

Ainsi le «nouveau» décret a fait basculer les associations agréées dans une logique de production quantifiée : pour honorer ses engagements envers l'État, chaque association doit produire une quantité normée d'actions, qui est méticuleusement contrôlée par les Services du gouvernement. Il semble toutefois qu'aux yeux de certains, qui ne sont pas de simples citoyens, cette «production en masse» soit considérée comme un problème, quand on ne reproche pas aux associations elles-mêmes de «produire pour produire».

Autre exemple criant : le Décret de 2003, dans son exposé des motifs, met l'accent sur la «transversalité des actions d'Éducation permanente». Le terme transversalité est défini par la «diversification des champs d'activité des associations et des problématiques sociétales qu'elles abordent». Pour autant, on voit poindre un incompréhensible soupçon sur les associations qui ont réellement diversifié leur champ d'activités ; on les accuserait facilement de poursuite illégitime de profit. Dans certains cas, l'énoncé du doute paraît même faire office de preuve suffisante.

Enfin, la contractualisation vétilleuse qui structure le Décret - l'atteinte des quantités normées est vérifiée de façon très approfondie par les pouvoirs publics - n'est pas respectée par ceux-ci : les associations ne sont pas financées comme le prévoit la Loi, alors même que ce qu'on exige d'elles en



échange de ce qu'on ne paie pas n'est pas modifié.

C'est comme si, dans le cadre d'un contrat de leasing, le client ne s'acquittait de ses créances que «dans la mesure de ses disponibilités budgétaires»<sup>2</sup>.

Ce climat est désagréable.

Il doit cependant nous conduire, faisant de nécessité vertu, à approfondir nos fondamentaux et à aiguïser notre discours sur le sens de l'action.

Cependant, une question liminaire se pose.

**L'action associative est-elle toujours considérée par les parlements et gouvernements pour les trois rôles qu'ils lui sont reconnus, à savoir :**

«Dans une société en constante évolution, l'engagement de citoyens au sein d'associations et le rôle de celles-ci n'ont jamais été aussi essentiels. Les associations sont une richesse créatrice de richesses. En effet :

- en renforçant l'esprit critique, en favorisant l'émergence d'identités et de revendications collectives, en servant de lien et de relais entre les citoyens et les pouvoirs publics, les associations contribuent au renforcement de la démocratie ;
- en détectant des besoins nouveaux à tous les niveaux, ou encore en

offrant des services fondamentaux aux personnes, les associations participent au renforcement de la cohésion sociale et de la solidarité ;

- enfin, par leurs ressources propres, par l'intermédiaire des emplois qu'elles créent - notamment avec l'aide des pouvoirs publics - et par l'esprit d'initiative qu'elles développent, elles constituent des agents économiques importants, créateurs d'emplois»<sup>3</sup>.

La première question qui se pose est donc celle du crédit dont jouit l'éducation permanente auprès des autorités : quel est exactement l'état de son capital symbolique ?

Corollairement, nous souhaiterions connaître, depuis l'adoption du Décret de 2003, l'état de la dette cumulée de l'État à l'égard du secteur : à combien au total, aujourd'hui, s'élèvent les restrictions qui lui ont été imposées depuis 2003, en matière d'emploi et d'activités, en dépit des engagements contractuels prévus par le texte légal ?

**Politique et visibilité**

Michel de Certeau observe dans le train un cadre qui lit un magazine érotique.

Il écrit ce commentaire savoureux :

«L'employé ou le cadre moyen qui achète l'un de ces magazines en prenant le soir son train de banlieue y cherche-t-il une initiation ? Non, il ne demande pas à sa revue une leçon à mettre en pratique. Au contraire, il lit

cela parce que précisément il ne le fera pas. C'est de la sexualité-fiction. (...)

D'où une première constatation : ce qui entre dans ce langage-là, c'est ce qui sort de la vie quotidienne et que la vie n'offre plus, soit du fait de la fatigue, soit parce qu'on n'ose plus penser à un changement du possible. (...) On le voit, faute de le faire.»<sup>4</sup>

On peut aujourd'hui dire de la politique ce que de Certeau disait du désir : plus on la donne à voir, moins elle se fait - «soit du fait de la fatigue, soit parce qu'on n'ose plus penser à un changement du possible ?»

La «communication» en tient lieu. Se donner à voir est le maître-mot. Mais le citoyen qui consomme cette politique sur papier/écran glacé, qui s'entend dire, lorsqu'il n'est pas d'accord, qu'on a manqué de pédagogie à son égard (et donc que son désaccord est le résultat d'une mauvaise compréhension de sa part) agit-il encore la politique ?

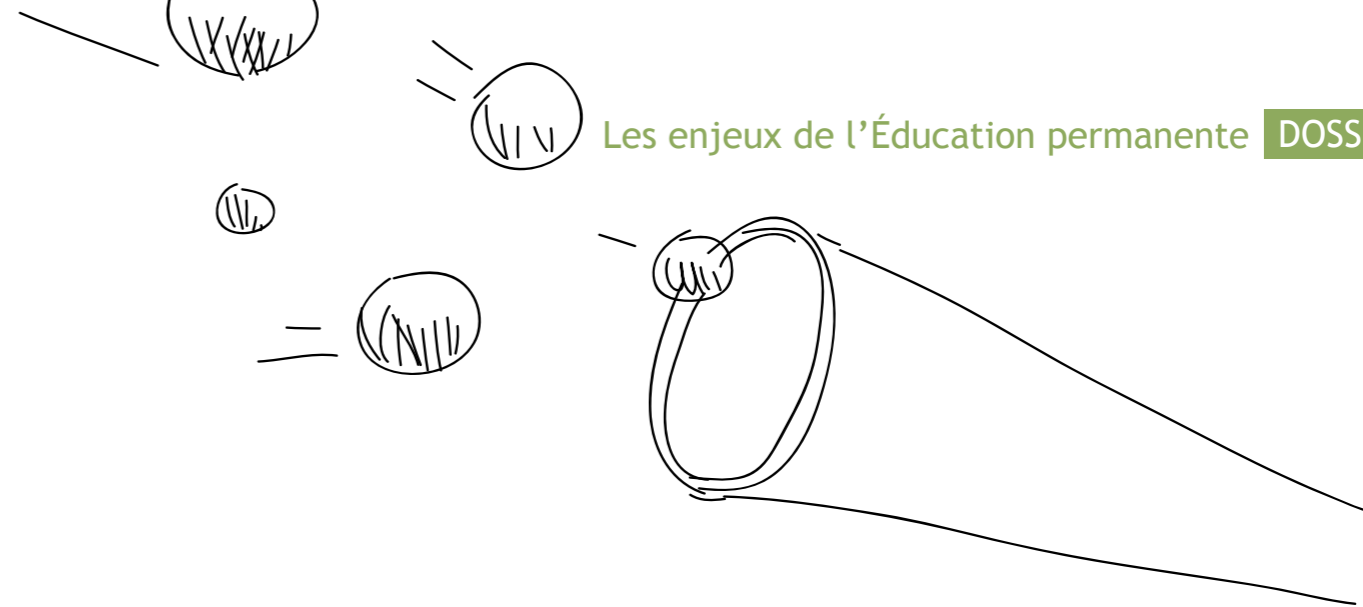
Le sociologue Michel Callon a parlé de «double coupure» cumulée : entre les professionnels de la politique et les citoyens qui les mandatent ; entre les experts (que mobilisent les premiers) et les profanes qui subissent leurs décisions. La double coupure produit la démission, le retrait, le doute sur la légitimité des acteurs.

Mais le désaveu des autorités est devenu plus profond. Leur désintéressement, leur indépendance par rapport aux dominants, leur respect même des lois qu'ils édictent sont gravement mis

3. C'est le texte de la «Charte associative», adoptée par les gouvernements de la Fédération Wallonie-Bruxelles et des régions wallonne et bruxelloise en 2009 et qui attend aujourd'hui encore sa concrétisation.

4. M. de Certeau, «Exotismes et ruptures du langage», in La culture au pluriel, Paris, UGE, 1974, pp. 36-37.

2. La métaphore commerciale ne nous paraît pas appropriée, mais c'est cette logique qui guide aujourd'hui l'action publique, qui aime à définir les citoyens comme des citoyens-clients...



en doute, alors que les «affaires» se succèdent de façon quasi ininterrompue.

Le grave et injuste jugement de «tous pourris» progresse dans le corps social de façon préoccupante.

L'éducation permanente consiste à (re)faire de la politique là où elle tend à être rejetée.

Posons alors brutalement la question : peut-on (enfin) comprendre que l'éducation permanente n'a de chances d'y parvenir qu'à la condition qu'elle puisse montrer qu'elle échappe à la «dictature du visible», qui met en scène ce qui est à consommer plutôt qu'à agir ?

**Critique et politique**

Préciser la dimension critique des actions politiques d'éducation permanente est dès lors essentiel dans le cadre que nous évoquons.

La pensée de Luc Boltanski est une référence précieuse en la matière.

Dans son ouvrage De la critique, Précis de sociologie de l'émancipation<sup>5</sup>, le sociologue met en débat le rôle que jouent les institutions dans une société. Il montre qu'il revient aux institutions, en se mettant au-dessus de la mêlée des intérêts et des passions, de «dire ce qu'est la réalité», par exemple en statuant sur qui a droit à... ou en prenant de manière légitime les décisions de valorisation (accorder ou non un titre scolaire, déterminer qui gagne un concours de recrutement,

5. L. Boltanski, «Le pouvoir des institutions», De la critique, Précis de sociologie de l'émancipation, Paris, Gallimard, 2009.

qui a «payé sa dette à l'égard de la société», qui peut rester sur le sol national ou doit partir, etc.).

Sans instance prenant en charge «ce qu'il en est de la réalité», la vie sociale serait le théâtre de disputes sans fin.

Les institutions sont ainsi décrites comme des être moraux ; la notion d'intérêt public ou d'intérêt général indique bien le registre dans lequel on se trouve.

L'institution de la réalité ne peut en effet être arbitraire : elle cherche à se fonder en justice, notamment en déterminant des processus (dans le langage de Boltanski : des épreuves) qui permettent la justification des décisions. L'activité institutionnelle est donc réflexive (notamment dans la recherche qu'elle opère pour trouver des modes de justification légitime).

Mais la qualité de cette réflexivité est compromise ou menacée par le fait que l'être moral institutionnel est bien composé d'êtres de chair, toujours susceptibles quant à eux de se laisser mener par leurs intérêts ou leurs passions.

La qualité de la réflexivité institutionnelle dépend donc étroitement de sa soumission à la critique.

La critique interroge l'institution sur l'adéquation de l'épreuve, sur les conditions de sa mise en oeuvre ; plus radicalement, souvent, elle peut montrer le caractère inacceptable de la réalité instituée qui «passe à côté» du monde, le méprise ou le méconnaît.

L'éducation permanente est un semblable acteur critique.

Elle interroge la réalité telle qu'elle est instituée (a fortiori lorsque cette réalité est un faux-semblant, un «effet de comm») en mettant en oeuvre une réflexivité à propos de la réflexivité institutionnelle.

C'est à ce titre qu'elle est bien l'intermédiaire (le «relais») entre les citoyens et les pouvoirs publics.

Son pluralisme (toutes les sensibilités politiques sont engagées dans le travail d'éducation permanente) favorise la fiabilité de l'exercice critique, ainsi que sa complémentarité assumée avec les pouvoirs publics : ce sont donc deux acteurs réflexifs qui ont à confronter leurs points de vue, sachant que l'un est le garant de la légitimité de l'autre. Il va sans dire que l'acteur critique ne peut se voir imposer ni interdire des objets d'étude (via des «thématiques» que lui assignerait une autorité publique, au prétexte de ses propres priorités) ; à charge pour lui de tout faire pour que la critique parvienne bien à son destinataire.

Par le biais de ce cette complémentarité conflictuelle, nous nous éloignons de la tendance à la désinstitutionnalisation qui progresse dans la société, en délégitimant le principe même de la représentation collective, voire l'existence d'acteurs collectifs<sup>6</sup>.

6. Exemple parmi bien d'autres : la revue Alter Echos consacre un article à de «nouvelles formes d'organisation», «La permaculture appliquée aux organisations». On est étonné de lire ces propos dans la bouche d'un des promoteurs de cette «innovation» : «Nous-mêmes, nous avons créé une coopérative et non une asbl pour rester totalement cohérents. Les associations sont particulièrement subsidiées, orientées vers les

On comprendra l'amertume que peuvent ressentir les associations qui ont accepté de passer au crible de la critique les épreuves au travers desquelles les institutions disent ce qu'est la réalité pour les citoyens les moins favorisés et qui voient l'État ne pas respecter envers elles les engagements qui sont les siens au regard des épreuves qu'il a lui-même édictées.

C'est par exemple le cas pour une série d'associations qui, pour entrer dans le champ de l'éducation permanente, ont subi quatre années d'épreuves au terme desquelles elles ont acquis le droit d'être agréées pour un contrat-programme financé par l'État, droit qui se voit bafoué aujourd'hui par les mêmes pouvoirs publics «pour des raisons budgétaires»...

Des «raisons» qui sont en fait des choix qui ne disent pas leur nom, voire qui sont occultés ou soustraits au débat...

«Respecte la loi que j'édicte et dont je m'exempte dans le même moment» est tout de même un «message» curieux sur la contractualisation qui relie les institutions de l'État et les associations.

### Éducation permanente et classes sociales

Même s'il paraît superflu de rappeler ici que l'éducation permanente est l'héritière de l'action d'éducation des adultes prônée et pratiquée par les mouvements ouvriers<sup>7</sup>, il faut bien remarquer aujourd'hui que cet héritage tend à être mis en cause : le «public populaire», ainsi, non seulement n'est plus d'office jugé prioritaire, mais sa définition même (par exemple par un niveau de diplôme) semble ne plus faire

financements de l'État. La permaculture, quant à elle, prône l'autonomie et la résilience.» (Alter Echos, n° 427, juillet 2016, p. 25).

7. Les insurgés de la Commune de Paris revendiquaient par exemple, outre le droit absolu à s'associer, le droit à une éducation laïque et intégrale.

référence d'office à l'appartenance à une classe sociale.

Nous pouvons reconnaître ici que le cadre d'analyse marxiste, miné par les errements de la «dictature du prolétariat», a perdu de son évidence et que le messianisme de la classe ouvrière survit difficilement à l'éclatement du groupe ouvrier, déchiré entre des aspirations à rejoindre le groupe moyen et la tendance à la précarisation, miné par des conflits larvés entre les «garantis» et les «non garantis», peinant parfois à intégrer les questions de diversité culturelle et de genres.

Mais est-ce une raison pour impuissanter le groupe populaire en donnant une image hâtivement construite : celle d'un agrégat d'exclus ? Et faut-il pour autant abandonner une lecture qui fait une place importante à la question des classes sociales ?

Un tel abandon nous rendrait aveugles aux nouvelles questions sociales qui se posent aujourd'hui, notamment dans le champ de l'éducation permanente.

Thierry Bodson, dans une interview accordée à Agir par la culture<sup>8</sup>, en avait identifié deux :

- *un déséquilibre budgétaire criant, au profit, d'une part, de productions culturelles de prestige et, d'autre part, d'une minorité «cultivée» ;*
- *une attention insuffisante aux travailleurs en tant que tels.*

«Et puis surtout, et je ne veux pas être moraliste par rapport à l'ensemble des citoyens, mais comprendre que par le prisme de la culture, ils peuvent poser un regard critique sur l'évolution de la société, c'est quelque chose qui échappe complètement à une grande

8. <http://agirparlaculture.be/index.php/portrait/94-thierry-bodson-a-la-recherche-d'une-vraie-culture-wallonne>.

partie des travailleurs. En cela, il y a dans le monde d'aujourd'hui un échec de la culture. Pour ma part, je trouve que l'éducation permanente devrait s'adresser aux laborantins, à l'employé de banque, à l'informaticien. Ce sont les travailleurs actuels, et ceux de demain. Selon moi, l'éducation permanente ne parvient pas à accrocher, à ce que ces citoyens-là s'intéressent aux évolutions de la société. Il s'agit là d'un grand enjeu à côté duquel on est en train de passer.»

On pourrait, dans la même veine, se préoccuper du glissement du travail ouvrier, même industriel, vers un travail de traitement de l'information, ce qui, comme le remarque Jean Lojkine, conduit souvent à ce que des ouvriers fassent un travail de cadre sans la rétribution qui y est liée ; ou rappeler toute l'importance, dans la lutte contre la pauvreté, du droit fondamental au travail, pour s'opposer à l'assignation projetée d'un grand nombre de citoyens, via une prétendue allocation universelle, à un rôle de faux rentier soi-disant maître de ses choix (travail ou non travail) et de ses engagements (dans des «activités» supposées épanouissantes). Ou encore investiguer comment domination et exploitation peuvent se conjuguer (dans l'exigence de «l'implication totale» portée par le néo-management), comment la participation peut se confondre avec l'intégration forcée «à un ensemble sur lequel on ne pourra pas peser», selon le mot d'Alain Touraine.

Jean Lojkine situe la lecture de la société en termes de classes sociales par rapport à de nouveaux enjeux : la recomposition du salariat dans toute sa diversité en tant que classe sociale, la prise en compte de son caractère multipolaire, l'articulation des luttes sociales et des luttes culturelles (contre la domination masculine par exemple), la prise en compte du fait que des partis populistes d'extrême droite puissent

devenir le premier parti ouvrier, par exemple en France.

«Entre le groupe ouvrier, les employés de l'administration, les professions de la culture, de la santé et les professions intellectuelles salariées, de nouveaux liens ne se tissent-ils pas, malgré les divisions statutaires, autour du travail d'information et de la relation de service ?»<sup>9</sup>

Des questions frontales se posent au secteur de l'Éducation permanente en la matière : est-il en passe de devoir renier son héritage ouvrier ? Peut-il le garder authentique et vivant en tenant compte des évolutions majeures du champ socio-économique ? Pour quel public dans ce cas ?

En termes plus techniques, le Décret de 2003 fait la part belle à la conquête de droits et leur reconnaît une grande diversité : droits économiques, culturels, sociaux, environnementaux. Mais une lecture de l'éducation permanente qui ne ferait pas l'impasse sur la question des classes sociales ne pourrait que pointer que c'est bien la question de la connexion de ces droits qui est déterminante, surtout si on ne veut pas passer à côté de l'enjeu central de la recomposition du salariat dans toute sa diversité et en tant que classe sociale.

Si le secteur, comment on dit, au nom de ce dont il est l'héritier, voulait s'emparer de cet enjeu de recomposition, il conviendrait alors que soient systématiquement valorisés les croisements d'acteurs et les actions conjointes. Nous sommes à ce sujet très loin du compte, la crainte de chacun de ne pas «atteindre son quota» conduisant souvent à se centrer sur soi-même ; le travail collectif prend en effet beaucoup de temps.

9. J. Lojkine, L'adieu à la classe moyenne, Paris, La Dispute, 2005, p. 10.

Mais ne produit-on pas ainsi une fragmentation des acteurs furieusement homologue à la fragmentation sociale qu'il faudrait précisément combattre ?

### L'indispensable transversalité

En passant en revue les fortes questions auxquelles l'éducation permanente et toute la vie associative sont aujourd'hui confrontées, on ne peut qu'être frappé par le fait qu'elles sont conduites à mener de difficiles actions de contre-pouvoir dans tous les champs.

Dans le champ politique, il s'agit, nous l'avons vu, de s'opposer à la «double coupure», à son dangereux colmatage par de la «comm», à la tendance à la désinstitutionnalisation, qui affaiblit tous les acteurs collectifs et en premier lieu le pouvoir régulateur de l'État.

Dans le champ médiatique, il faut bien combattre la prétention au monopole de la vérité que s'arrogent les médias, en confondant celle-ci avec la visibilité qu'ils orchestrent dans une concurrence exacerbée, qui produit paradoxalement dans leur chef des effets d'imitation en chaîne.

Le champ social confronte les acteurs et les groupes à une fragmentation qui est bien utile à leur exploitation et domination et doit les inviter à expérimenter des formes abouties de recomposition.

Il faut aussi dénoncer dans le champ économique la disparition organisée des acteurs au profit d'une domination impersonnelle (les marchés, les «raisons» budgétaires) qui se trouve favoriser néanmoins toujours les mêmes.

Dans le champ culturel, pourra-t-on changer radicalement de priorités en matière de publics et d'orientations ?

Peut-on avoir une chance de peser au travers de ces actions de contre-pouvoir en étant non seulement dominé, mais aussi isolé ?

L'éducation permanente et la vie associative ont certes besoin d'un soutien, mais celui-ci doit porter prioritairement sur une forme de capital symbolique approprié, notamment via le renforcement de son pouvoir d'agir en transversalité (en connectant les luttes, les acteurs, les actions), en perméabilité dans tous les secteurs, en alliance inédites qui dépassent les divisions statutaires, mais aussi bureaucratiques.

Pour cela, il faudra sortir au plus vite de l'ère du soupçon dans laquelle on a pu essayer de la faire plonger et faire respecter les engagements qui ont été pris dans le Décret de 2003. ■

Pour cette édition du «beep», la FESEFA a rencontré Alda Greoli, ministre de la Culture, de l'Éducation permanente et de l'Enfance. Le point de vue de la ministre face aux enjeux de l'éducation permanente. Portrait d'une passionnée...

## «Je suis ministre de l'Éducation permanente, et j'y tiens»

Interview réalisée par Geneviève Mairesse

**beep :** Vous êtes entrée en fonction il y a quelques mois. Votre représentation de l'éducation permanente a-t-elle évolué depuis que vous êtes ministre ?

**Alda Greoli :** J'ai la chance d'avoir un parcours un peu particulier : l'éducation permanente, j'en venais. J'en avais une vision à partir du terrain, notamment dans les mouvements sociaux et dans les méthodes d'éducation permanente au sein de la mutuelle, au travers d'un certain nombre d'initiatives au sein du Mouvement Ouvrier Chrétien...

Ma vision a-t-elle changé depuis que je suis devenue ministre ? Non. Ni de son utilité, ni de sa place dans une démocratie. Evidemment, je suis porteur autrement, non plus de revendications, mais de concrétisations et de décisions. Certes, j'ai changé de position mais mon rapport à l'éducation permanente est resté intact.

**beep :** Et vous vous sentez comment dans cette nouvelle fonction ?

**A.G. :** Pouvoir coordonner un cabinet et être porteur d'un message politique qui concerne à la fois la Culture, l'Enfance et l'Éducation permanente est un défi extraordinaire. Je sais pourquoi je me lève ! Je savais déjà pourquoi je me levais dans les métiers précédents, mais dans celui-ci je peux mettre en pratique des principes de gouvernance pour lesquels je me suis battue.

**beep :** Vous pensez à quels principes de gouvernance en particulier ?

**A.G. :** Je ne suis pas la grande prêtresse de la Charte associative et la structuration du dialogue avec les acteurs de terrain. Aujourd'hui, dans le secteur culturel, où l'on manque de fédérations représentatives, il y a un véritable enjeu à structurer ce dialogue. Par ailleurs, le principe de la subsidiarité est essentiel : là où le terrain agit, il n'y a pas de raison que la puissance publique ou le politique le fasse à sa place.

Enfin, l'objectivation de l'octroi des subsides. Les subsides doivent s'octroyer sur la base de règles préétablies, connues et transparentes. Il y a évaluation et ensuite, reconduction ou non. Et là où c'est possible, passer à du pluriannuel afin d'asseoir la stabilité des acteurs.

**beep :** Plus concrètement, comment peut-on faire avancer l'application de la Charte associative ?

**A.G. :** J'applique les principes dans les matières qui sont de ma responsabilité. La motivation de mes actes et décisions, la rédaction de projets de décret ou de textes réglementaires n'échappent pas à cette règle. Aujourd'hui, malgré les accords de collaboration existant entre les entités fédérées, la Charte

associative n'a toujours pas de valeur légale ; on pourrait l'inscrire dans un décret-cadre par exemple. Mais sur la base de ces accords, je pose des actes concrets et je montre que c'est possible d'appliquer la Charte dans un département donné. De la même manière, si nous devons nous attaquer à des modifications de décret, nous reviendrons alors y insérer, lorsque c'est nécessaire, les principes de la Charte associative.

**beep :** Et dans l'équipe gouvernementale ?

**A.G. :** Effectivement, ce n'est pas moi qui ai la responsabilité du dossier en tant que tel, c'est le ministre-président, et je ne doute pas qu'à un moment donné il viendra avec des propositions sur lesquelles on pourra réagir.

**beep :** Donc il n'y a pas de date prévue au calendrier ?

**A.G. :** Actuellement non. Mais je sais que le ministre-président a bien conscience de l'importance du dossier. En tant que vice-présidente de la Fédération, je soutiens que la Charte associative doit s'appliquer à toutes les matières !

**beep :** Pour en venir à la question de l'évaluation du décret relatif à l'Éducation permanente, vous savez que cela suscite quelques inquiétudes dans le secteur. Vous avez dit en commission parlementaire qu'il y

aura deux phases en parallèle, vous avez parlé d'un comité de pilotage. Pouvez-vous nous en dire plus sur votre méthodologie d'évaluation ?

**A.G. :** D'abord, il y a lieu de préciser une première chose importante : ce que nous allons évaluer, ensemble, c'est le décret et l'efficacité de celui-ci. Ce n'est ni le secteur, ni les acteurs. J'ai proposé au Conseil Supérieur de l'Éducation permanente une note de «cadrage» sur laquelle je leur ai demandé de réfléchir.

Cette note propose une méthode de travail pour l'évaluation. Ont également contribué à cette note, Luc Carton (inspecteur-directeur, ndlr) et Michel Guérin (directeur de l'Observatoire des Politiques Culturelles, ndlr). Ils connaissent très bien le secteur et, comme experts, aideront le cabinet à formuler des propositions. La méthode proposée se structure autour de deux démarches en parallèle. Comme la volonté n'est pas que ce processus dure des années, il y a une première démarche, relativement courte, qui va évaluer le fonctionnement du décret. Elle se fera avec les régulateurs du système, en grande partie représentés par les membres du Conseil, et par exemple la FESEFA.

Parallèlement, sur un délai plus long, sera travaillée avec les bénéficiaires et/ou les publics la question de l'émancipation. En somme, travailler les effets du décret. Je sais que cette question est délicate, raison pour laquelle nous ferons appel à

une université ou à un organisme de référence pour guider le travail. Il me paraît en effet important qu'une série de questions soit définies au préalable : «Cette question-là se la pose-t-on en première phase ou dans le cadre d'une étude plus approfondie qui ira interroger le terrain ?»

**beep :** ... et le rôle du Comité de pilotage dans cette double démarche ?

**A.G. :** Voilà, j'allais y venir. Je propose un seul Comité de pilotage qui sera composé des deux experts, d'une émanation du Conseil Supérieur et d'un ou deux représentants du cabinet. Un groupe central de pilotage mais qui est en interaction continue avec les deux démarches. Cela permet de ne pas avoir de difficulté dans les agendas, mon souhait étant d'avoir déjà les premières conclusions pour juin 2017. S'il devait y avoir des modifications au décret - et je ne pars pas du principe qu'il doit y en avoir -, nous disposerions de suffisamment de temps pour les discuter dans le cadre d'une concertation en vue d'une finalisation avant la fin de la législature. C'est pour cela aussi que je veux cerner les choses.

**beep :** Donc le Comité de pilotage questionnera les enjeux... Quels sont ceux que vous placez en priorité ?

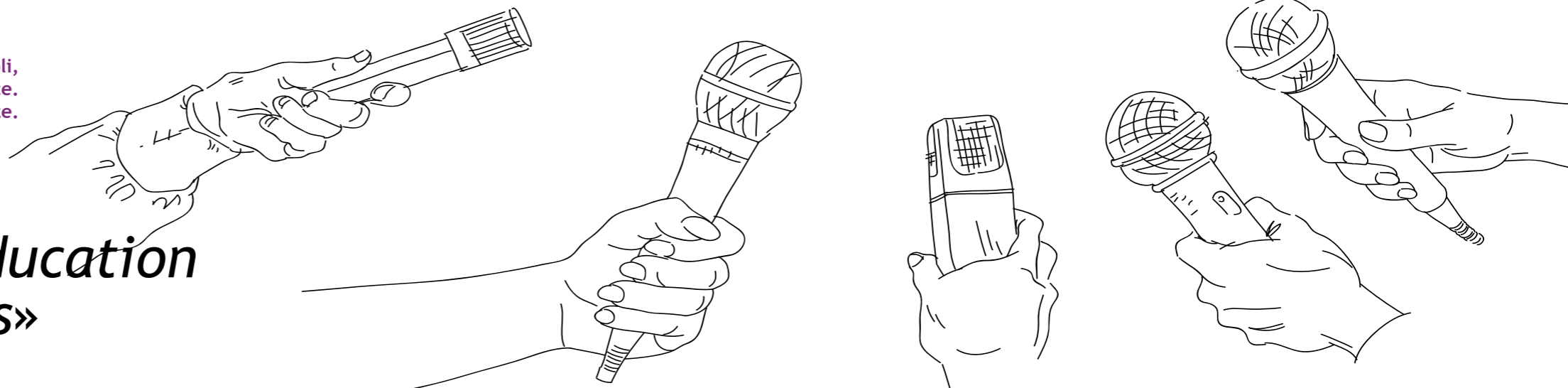
**A.G. :** Pour moi, l'éducation permanente est à la fois un secteur en

tant que tel, et à la fois un appui à toute une série d'autres types de politiques. Et en particulier en cohésion sociale. Comment optimise-t-on les effets en vue de renforcer la cohésion sociale ?

**beep :** Comment définissez-vous cette cohésion sociale ? Est-ce que vous faites un lien avec la définition de référence des plans de cohésion sociale, par exemple ?

**A.G. :** Non. Pour moi, la cohésion sociale, c'est un principe directeur de politique d'abord. Personnellement, je crois moins à la lutte des classes qu'à la cohésion sociale. Mon moteur politique c'est : comment est-ce que des gens vivent mieux en étant émancipés tous ensemble pour plus d'égalité, plutôt que comment est-ce que je fais avancer les choses vers plus d'égalité quitte à passer par la lutte des classes.

Je pense qu'il y a plus d'intelligence humaine dans la co-construction que dans la lutte. De manière générale, je ne vais pas avoir qu'une vision économique. Je veux avoir aussi une vision du «vivre ensemble» et de sa plus-value qui ne se résume pas à l'économique. Ce que je reproche parfois à certaines visions politiques, c'est qu'elles sont d'abord basées sur des visions de répartition de richesses. Pour moi, l'émancipation est une richesse en soi qui ne nécessite pas d'être valorisée sur le plan économique. C'est comme cela que je situe la cohésion sociale.





**beep :** Alors, rien à voir avec les définitions régionales de la cohésion sociale ?

**A.G. :** Non, là on est dans des plans de cohésion sociale qui sont destinés à des populations en particulier. Ce sont des plans de réaffiliation sociale, de réaccrochage social, d'émancipation... Quand je fais référence à la cohésion sociale, je suis plus globalement dans un modèle de société inclusif, au sens de la co-construction et non pas de la lutte.

**beep :** Derrière cette notion de cohésion sociale, on parle de publics visés. Et en éducation permanente, on fait également référence à certaines caractéristiques des publics ? Quels sont pour vous les enjeux à ce niveau ?

**A.G. :** Aujourd'hui, je pense que les publics populaires sont difficiles à identifier ou tout bonnement instrumentalisés. Appelons un chat un chat ! Ce qui me fout hors de moi, c'est lorsque qu'on dit que la culture ou l'éducation permanente est le moyen qui permet de lutter contre les radicalismes. Non, ces politiques viennent avant ! Elles ne sont pas des pansements. Elles nourrissent le corps humain. Et quand le corps est bien nourri, il lutte naturellement contre les blessures qui

pourraient lui être infligées, de sorte qu'il n'a pas besoin de pansement.

**beep :** Selon vous, l'éducation permanente jouerait plutôt un rôle préventif ?

**A.G. :** Non, c'est un rôle sociétal ! Ce n'est pas de la prévention. C'est constitutif de ce que nous sommes. La démarche d'éducation permanente vient nourrir cette capacité à être nous-mêmes. C'est cela l'émancipation ! Il y a effectivement des publics pour lesquels il est nécessaire d'avoir une attention importante. Mais je ne simplifierais, ni n'opposerais ces publics à d'autres, sous prétexte que les autres seraient en capacité d'être émancipés. Je pense que notre société de consommation, y compris sur le plan culturel, nécessite un réapprentissage de l'émancipation. Un réapprentissage du rapport à soi et aux autres.

**beep :** Vous ne définissez pas le public EP selon des critères de niveau de revenu ou de niveau de diplôme ?

**A.G. :** Je me pose la question à partir de la cohésion sociale et de ce qui la produit et la nourrit. Cela veut dire que tout le monde est en capacité de réfléchir, de juger et puis d'agir. Ce sont les bases de la démarche.

**beep :** Récemment, lors de la rentrée culturelle, vous avez dit que l'éducation permanente jouait un rôle de « médiateur culturel ». Comment voyez-vous cette médiation culturelle ?

**A.G. :** En fait, je pense que tout acteur professionnel, tout qui est actif en culture a un rôle de médiation en général, et en particulier, de médiation culturelle. Aussi, les professionnels de l'éducation permanente sont naturellement des médiateurs. A partir du moment où vous accompagnez un groupe, ou une personne, dans

sa capacité à prendre conscience qu'elle est capable d'interagir avec les autres, et en particulier d'un point de vue social et politique, vous êtes dans un rôle de médiation. À l'inverse, il y a des professionnels qui permettent à des publics d'aller à la rencontre d'œuvres culturelles. Et, de mon point de vue, ils ne le font de manière utile que s'ils intègrent des démarches d'éducation permanente.

Je vous donne un exemple. Récemment je suis allée inaugurer la Biennale de l'Image du Possible à Liège. J'ai rencontré des artistes très intéressants. Nous avons discuté d'une œuvre qui m'a fortement marquée, à propos de vidéos qui circulent sur le net, de jeunes qui s'auto filmant en train de regarder un meurtre sur le net. Et puis qui postent leur vidéo de leur réaction. Ces jeunes sont donc dans leur chambre, et ils regardent un meurtre. Alors, on a commencé une discussion avec l'artiste qui me disait : « C'est un nouveau rite de transmission. » Et moi, je me demandais où était la transmission. Donc, on a échangé sur les rites de passage, qui en général se font en présence d'adultes. Là, il n'y a pas d'adulte dans ce qu'ils appellent rite de transmission. Dans toute cette discussion, nous avons fait de la médiation culturelle. Si je n'avais pas eu cette contextualisation et cette occasion d'en parler avec d'autres, je serais restée dans l'émotionnel, et je n'aurais pas pu en faire quelque chose qui fait que ces œuvres-là qui m'ont marquées me rendent plus militante, et de susciter l'envie de poser des actes par rapport à ces jeunes.

Donc, quand je dis l'éducation permanente a aussi un rôle de médiation culturelle, c'est qu'elle me permet d'être plus militante qu'avant grâce à une démarche de dialogue, de confrontation de points de vue, d'explications... sur ce qu'est, par exemple, le rite de passage en lien avec la transmission.

**beep :** Vous avez dit également à la rentrée culturelle que l'éducation permanente était transversale. N'y a-t-il pas un risque alors de la rendre moins visible ?

**A.G. :** Pour moi, il y a deux choses. D'une part, la visibilité de la démarche, c'est l'adoption par les acteurs, que ce soit de l'action sociale, de l'environnement, de la santé... de la démarche d'éducation permanente. Là, elle est transversale. Pour moi, c'est l'adhésion à la démarche qui en fait la visibilité et la crédibilité.

D'autre part, quand l'éducation permanente est le moteur même de l'action en tant que tel, cela produit une visibilité plus grande. Et en même temps, je n'ai pas l'impression qu'elle n'est pas visible. Evidemment je sais d'où je viens, donc c'est un peu difficile pour moi. Est-ce que les solidarités de proximité sont visibles ? Non. Est-ce qu'une campagne de solidarité de Médecins sans frontières est visible ? Oui. Est-ce que les campagnes de Médecins sans frontières ont plus de valeur que les solidarités de proximité ? Non.

Est-ce que l'éducation permanente est faite pour être visible ? Non. À mon sens, elle est faite pour être partout. L'éducation permanente, ce n'est pas une manière de vendre des acteurs. C'est une manière d'agir avec des populations. Est-ce que cela doit être visible ? Par contre, elle doit être reconnue. C'est fort différent.

**beep :** Il y a quand même des critères d'évaluation de la visibilité des actions d'EP, et notamment via leur rapport aux médias, et ce rapport est souvent difficile. Alors comment évaluer de manière plus juste l'impact des actions au-delà de la visibilité ?

**A.G. :** Pour évaluer l'impact d'actions, par exemple d'actes de prévention, vous savez que ce n'est pas un an,

deux ans, ou cinq, ce n'est même pas la durée d'un mandat politique... C'est peut-être à dix, voire quinze ans. C'est exactement la même chose avec l'éducation permanente. Donc cela prend du temps.

**beep :** C'est d'ailleurs une priorité revendiquée par le secteur...

**A.G. :** Tout à fait ! Donc, premièrement, il y a l'enjeu du temps. Deuxièmement, je souhaite que l'on travaille sur des critères d'évaluation qui sont basés sur un certain nombre de données qualitatives à moyen et à long terme. Et je suis bien consciente que c'est un travail difficile. Parce que si on n'est que sur des données quantitatives, ça ne va pas. Et vous avez raison de pointer du doigt le rapport aux médias. Faire des images de gens qui discutent, ça ne va pas intéresser grand monde. C'est plus facile de montrer des gens qui manifestent. Mais par contre, prendre le temps d'évaluer l'efficacité de l'accroissement de démocratie et de cohésion sociale, je trouve que là il y a un enjeu. Par exemple, on entend parler de ce nouvel indice des modifications de comportement en matière de développement durable, je trouve cela tout à fait intéressant.

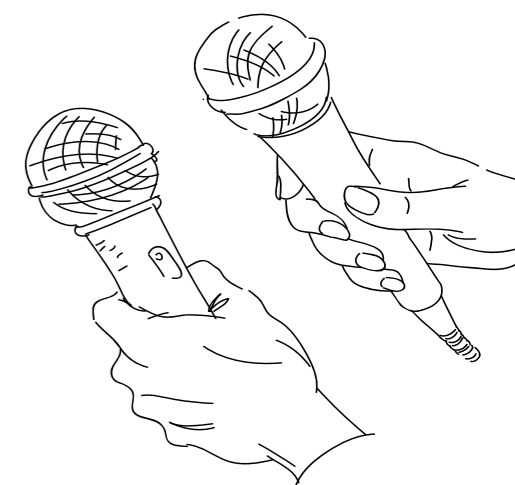
**beep :** Pour conclure cet entretien, qu'est-ce que vous attendez d'une fédération comme la FESEFA et surtout de ses membres ?

**A.G. :** J'attends beaucoup d'une fédération représentative. Parce que j'estime que la structuration du dialogue entre le Politique et le terrain passe par des fédérations représentatives, qu'elles soient syndicales ou patronales. Ici, je me situe au niveau du dialogue avec une fédération responsable de projets. Ce n'est pas toujours facile de faire la différence, et certains acteurs ne le font pas toujours, mais pour moi c'est important. Ce qui est fondamental ici,

c'est de pouvoir structurer la parole du terrain, la porter et entrer en dialogue avec moi. Par exemple dans le cadre de l'évaluation du décret, j'espère que la FESEFA s'impliquera comme acteur fédérateur de pouvoirs organisateurs...

**beep :** La FESEFA en a fait la demande...

**A.G. :** Oui bien sûr, mais de mon côté aussi j'ai des attentes, notamment de poursuivre avec moi la réflexion, et avec le Conseil Supérieur évidemment, sur une plus grande efficacité encore du décret, pour pouvoir faire avancer ce projet qui est pour moi fondateur de société. Et je remercie la FESEFA qui a été bien présente dans les ateliers « Bouger les lignes », et je la remercie, parce que je me rends bien compte que cela représente un temps important, et ce sera utile pour le futur... ■



Cette rubrique propose des clés de lecture de tensions à l'œuvre sur le terrain. Tensions qui ont été mises en évidence lors des Ateliers politiques organisés en 2015 par la FESEFA, dans le cadre de son projet «Ébullitions citoyennes».

## Bâtir demain

Par Nancy Hardy, administratrice de Peuple et Culture asbl<sup>1</sup>

### Nos meilleurs ennemis

Marquer le 40<sup>e</sup> anniversaire de la naissance de Peuple et Culture en Wallonie et à Bruxelles aura permis, au-delà de l'évènement, de relier l'éducation populaire à l'histoire des politiques culturelles en Fédération Wallonie-Bruxelles, de rendre compte - sans concession - de l'aventure humaine aussi riche que difficile de notre association, de transmettre le flambeau à toutes celles et ceux qui luttent pour un autre monde et plus précisément aux travailleurs de PEC qui, demain - nous le souhaitons - présideront à ses destinées.

Envisager l'avenir de l'éducation populaire revient autant à identifier ce qui la porte et la dynamise que ce qui la freine et la menace. D'autres que moi ont rendu compte, dans cette publication, de la richesse de ses formes d'actions, de sa portée transchamps et de la complexité des contextes sociétaux dans lesquels elle se développe, se met en sommeil puis renaît à la faveur des mouvements sociaux. En effet, le projet auquel elle œuvre depuis la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle continue, aujourd'hui encore, à préparer et à nourrir les avancées démocratiques. Tout à la fois levier de développement personnel et d'émancipation collective, l'éducation populaire questionne la dimension

sociale et politique de l'éducation en partant des vécus pour éveiller les consciences, en développant l'esprit critique pour résister au formatage de la pensée, en construisant du collectif pour bâtir du vivre en commun et en émancipant de positions assignées pour créer un projet de société libre, juste et solidaire.

Alors qu'en Belgique, comme ailleurs dans le monde, des mouvements citoyens revendiquent et expérimentent de nouveaux vivre ensemble pour mettre fin à la barbarie du capitalisme financier, le mouvement d'éducation populaire peine à y trouver sa place.

Dans un article intitulé «Penser un nouveau monde», publié le 18 avril 2016, dans les colonnes du journal L'Humanité, le sociologue et philosophe Edgar Morin éclaire de sa pensée dialogique les rapports de forces actuels : «*Nous vivons dans une civilisation où la domination de l'intérêt (personnel et/ou matériel), du calcul (dont les chiffres ignorent le bonheur et le malheur), du quantitatif (PIB, croissance, statistiques, sondages) et de l'économie est devenu hégémonique. Certes, il existe de très nombreuses oasis de vie aimante, familiale, fraternelle, amicale, ludique qui témoignent de la résistance du vouloir bien vivre; la civilisation de l'intérêt et du calcul ne pourra jamais les résorber. Mais ces oasis sont dispersées et s'ignorent les unes les autres. Toutefois, des symptômes d'une civilisation qui voudrait naître, civilisation du bien-vivre, bien qu'encore dispersés, se manifestent*

*de plus en plus. [...] Aujourd'hui, il s'agit de changer de voie, d'élaborer une nouvelle voie, et cela, dans et par le développement de la nouvelle civilisation, qu'incarnent déjà tant de bonnes volontés de tous âges, femmes, hommes, et qui dessine des nouvelles formes dans les oasis de vie. Mais les forces obscures et obscurantistes énormes de la barbarie froide et glacée du profit illimité qui dominent la civilisation actuelle progressent encore plus vite que les forces de salut, et nous ne savons pas encore si celles-ci pourront accélérer et amplifier leur développement. Socialisme ou barbarie, disait-on autrefois, aujourd'hui, il faut comprendre l'alternative: nouvelle civilisation ou barbarie.*»

L'éducation populaire est une des «forces du salut». Au-delà de sa longue histoire et des connaissances qui en résultent, son caractère transchamps est un levier qui permettrait de relier ces oasis. L'engagement dans cette voie nécessite de relever des défis dont les questions qu'ils soulèvent dérangent. Et c'est bien pour cela qu'il est important de se les poser en cherchant les réponses à l'extérieur et à l'intérieur de nos associations, dans nos renoncements, dans nos soumissions, dans les espaces de libertés que nous avons abandonnés, dans les contraintes supplémentaires que nous ajoutons à celles qui conditionnent la survie de nos emplois... dans l'audace qu'il nous faut sans cesse cultiver pour demeurer instituant tout en étant institué.

### Le défi de l'identité

«*Les nuits sont enceintes et nul ne connaît le jour qui naîtra.*»

Proverbe turc

L'histoire de l'éducation populaire est traversée, en Belgique comme en France, par quantités d'ambiguïtés sur les publics, sur les démarches et même sur les finalités. Indépendant de tous piliers politiques et convictionnels, Peuple et Culture s'inscrit, pour sa part, dans un courant d'émancipation lié au mouvement social, perpétuant ainsi l'action culturelle de résistance qui caractérise ses origines. Si les différents opérateurs de l'éducation populaire, en Fédération Wallonie-Bruxelles, ne se revendiquent pas tous de ce courant, ils se sont cependant accordés (PEC n'échappe pas à la règle) - dans un premier temps du moins - à se définir comme acteurs d'éducation permanente. Mais ce nouveau concept, aux contours flous, adopté en Belgique francophone en 1976, a ajouté d'autres ambiguïtés à celles qui existaient déjà : confusions entre insertion sociale et émancipation, entre éducation civique et citoyenneté critique, entre adaptabilité et critique de l'économie capitaliste notamment.

C'est bien l'ensemble de ces contradictions qu'interrogent Frank Lepage et Christian Maurel pour réaffirmer ce qu'est - et ce que n'est pas - l'éducation populaire. Ce n'est donc pas par hasard si le besoin d'éducation populaire se manifeste autant, en Belgique, dans le secteur

social, syndical, politique, culturel et de la santé jusqu'à questionner, aujourd'hui, l'éducation permanente.

En quoi l'éducation populaire ne se réduit-elle pas à l'éducation permanente ? Le décret est-il un frein au développement de l'éducation populaire ? Pourquoi le fonctionnement et la bureaucratie prennent-ils le dessus sur l'énergie de l'utopie dans les associations ? Comment résister à la tentation des services du gouvernement de confondre processus et procédure d'émancipation ?

La définition que donne le décret des publics populaire «avec ou sans emploi, porteurs au maximum d'un diplôme de l'enseignement secondaire et en situation de précarité sociale et de grande pauvreté» modifie-t-elle l'identité de l'éducation populaire ?

### Le défi de l'indépendance

«*L'autre n'a sur nous que le pouvoir qu'on lui accorde.*» Éveil oriental

Dans les années 1990, le gouvernement a entamé une révolution en profondeur de son rapport aux citoyens. Sous la houlette de Franck Vandembrouck, alors ministre des Affaires sociales, l'État providence s'est transformé en État social actif faisant voler en éclats l'esprit du pacte de solidarité de 1944 au profit d'une individualisation de la responsabilité sociale : femmes et hommes sont alors sommés de devenir entrepreneurs de leur employabilité. Les politiques

d'activation, qui se prétendent sans idéologie, ont rapidement transformé les politiques d'aides sociales en instrument de formation au travail et d'éducation morale dont les conséquences sociales et politiques sont chaque jour plus visibles. Alors qu'un régime démocratique garantit d'abord des droits à ses citoyens et puis les devoirs qui en découlent, l'accès à ces droits de pour la partie de la population privée d'emploi est désormais conditionné à des devoirs : adopter une attitude volontariste et proactive tant en matière de formation que de recherche d'emploi, s'adapter sans cesse aux besoins et exigences d'un système économique qui, lui, n'est jamais remis en question. Des demandeurs d'emploi aux bénéficiaires du revenu d'intégration en passant par les salarié(e)s malades, la casse n'est pas seulement sociale, elle est aussi professionnelle pour celles et ceux qui n'ont d'autres choix que de mettre en œuvre ces nouvelles orientations.

Un quart de siècle plus tard, l'État social actif et ses politiques d'activation sont partout. Ils sont devenus le prisme par lequel l'État pense et évalue ses politiques sociales.

Les acteurs de l'éducation populaire ou permanente subventionnés deviendraient-ils, à leur tour, des activateurs plutôt que des agitateurs de citoyenneté ? Des associations qui travaillent aujourd'hui plus à la cohésion qu'à la contestation sociale ? De simples agents culturels reproducteurs du système ou libérateurs de la puissance d'agir des citoyen(ne)s ?

L'éducation permanente, une fois régionalisée, conservera-t-elle ses missions actuelles ou se conformera-t-elle aux visées des politiques d'éducation tout au long de la vie réduites à l'employabilité ?

### Le défi de la transversalité

«Perdre l'aptitude à globaliser au profit de l'aptitude à séparer, c'est risquer d'être conduit à une intelligence aveugle» Edgar Morin, «Le défi de la globalité», janvier 2003.

Ce qui caractérise le plus l'éducation populaire, c'est l'articulation paradoxale de deux pôles en tension : celui de l'intégration critique dans la société et, en même temps, celui de la rupture émancipatrice avec le modèle dominant/alienant. Les travailleurs/euses de l'éducation populaire s'emploient à traduire au quotidien cette tension dans leurs pratiques. Pour y parvenir, ils considèrent les individus et les groupes comme auteurs et acteurs du changement social. Ils postulent aussi l'égalité radicale de tous les savoirs qui accorde une égale dignité à toutes les classes sociales. Ils affirment encore que la citoyenneté n'est pas seulement la capacité de réfléchir sur les choix politiques, mais aussi l'aptitude à parler en public, à structurer sa pensée, à argumenter ses choix, à savoir écouter, gérer un groupe, à s'auto-organiser... pour penser le changement et le mettre en œuvre.

Subventionnés dans le champ de l'éducation permanente des adultes, les acteurs de l'éducation populaire sont fragilisés par l'impossibilité de valoriser les activités qu'ils mènent ou pourraient mener avec des publics réputés «captifs». Difficile dans ces conditions de toucher les publics de l'insertion et de l'intégration sociale, contraints de se former pour répondre aux exigences d'employabilité et d'éducation morale de l'État social actif sinon en leur proposant des activités en dehors de leur temps de présence obligatoire. Comment ces personnes pourraient-elles avoir encore envie de s'impliquer dans des activités facultatives, dont elles ne perçoivent pas directement l'utilité, tant pèsent

sur leurs épaules l'impératif de trouver un emploi et la sanction de la contestation du système ? Quand trouveraient-elles le temps nécessaire à prendre du recul pour porter un regard critique sur leur réalité alors qu'elles sont sommées de s'adapter à un moule dont le contenu ne cesse de changer au gré de la ponctualité des besoins des entreprises ? Qui leur fera comprendre qu'elles ne sont pas responsables de la perte de leur emploi et pas coupables de ne pas en trouver ? Pourquoi s'indigneraient-elles de leur «citoyenneté déclassée» et revendiqueraient-elles les mêmes droits que les autres si elles ne sont pas conscientes de les avoir perdus ? Pourquoi ces publics sont-ils récusés pour le seul champ d'application du décret du 17 juillet 2003 alors qu'ils sont reconnus pour les centres culturels, les centres de jeunes et les bibliothèques ? N'y aurait-il aucun enjeu pour l'éducation permanente à rendre du pouvoir d'agir à ces femmes et ces hommes «activés» toujours plus nombreux ?

### Le défi de l'engagement et de la militance

«Il n'y a point de vent favorable pour celui qui ne sait où il va.» Sénèque

Plusieurs décrets et arrêtés royaux sont à l'origine de la structuration du secteur socioculturel en Belgique. Si la loi Destrée de 1921 octroyait déjà des subsides aux associations, la professionnalisation du secteur n'a vraiment débuté qu'en 1972 avec la rémunération des permanents sur les budgets de la Culture. Cette décision a donné le statut de salarié(e)s à une partie de celles et ceux pour qui, jusque-là, l'investissement associatif était militant. Plus tard, le poids grandissant du non-marchand dans l'économie finira par faire prendre conscience aux organisations syndicales de la nécessité d'encadrer

les conditions de revenus et de travail d'un personnel jusque-là oublié : une commission paritaire spécifique verra le jour en 1993 et les «accords du non-marchand» en 2000 reconnaîtront son identité particulière, ni publique, ni privée. Tout cela était indispensable. Cependant, la professionnalisation n'est pas sans conséquence dans l'exercice des métiers du socioculturel. Alors qu'hier, l'engagement et la militance précédaient la professionnalisation, c'est aujourd'hui, majoritairement, la professionnalisation qui peut mener à l'engagement voire à la militance.

Quel impact ce changement a-t-il sur la «rotation» du personnel dans les associations d'éducation populaire ? Est-il vraiment possible, dans le secteur socioculturel, de séparer professionnalisation, engagement et militance ? Comment la professionnalisation se traduit-elle dans les pratiques des acteurs de l'éducation populaire ? Comment résister à la bureaucratisation toujours plus importante qui enjoint aux travailleur(euse)s de développer des processus qui, s'ils portent leurs effets, ne parviennent cependant pas à produire l'ensemble de ceux qu'ils attendent ? Comment lutter contre la routine, l'ennui... le désenchantement professionnel ? En quoi l'organisation du travail et le management des associations d'éducation populaire sont-ils en adéquation avec ses fondements ?

### Le défi du peuple

«Ils ont voulu nous enterrer. Ils ne savaient pas que nous étions des graines.» Proverbe mexicain

L'immense besoin d'éducation populaire dont témoigne Christian Maurel s'accompagne d'un retour du peuple qui avait plus ou moins disparu de notre vocabulaire. Son impopularité tient moins aux images ringardes qu'il évoque dans l'imaginaire collectif qu'à

une volonté du système capitaliste de le remplacer par des mots plus lisses, moins signifiants tels les consommateurs, le public, les gens, l'opinion, l'électorat.

Comme l'explique Clémentine Autain dans *Le retour du Peuple* (Éd. Stock, 2012) : «la réalité du peuple, en partie abstraite, est en perpétuelle redéfinition. La force de la notion, c'est qu'elle recouvre dans notre langue française, depuis la fin du XVIIIe siècle, une double acception. Le peuple mêle le social et le politique. Il est un et multiple [...] Le peuple est à la fois la plèbe (plebs), c'est-à-dire les catégories opprimées et dominées dans leur diversité, et le mouvement par lequel cette plèbe se rassemble pour devenir un peuple politique (populus), doté d'une volonté commune [...] Le recours politique au peuple part d'une conviction : le progrès humain passe par l'amélioration des conditions de vie des exploités et des dominés qui sont les acteurs, les sujets de l'émancipation. Pour ouvrir le champ des possibles, il faut du carburant dans le moteur de l'histoire. Et ce carburant, c'est le peuple mobilisé autour d'un refus et d'une espérance».

Voilà bien le nœud du problème pour l'éducation populaire : le peuple envisagé sous le seul angle économique se réduit vite à la plèbe. Certes, il l'était aussi au 19e siècle, mais il n'a jamais été aussi fragmenté qu'aujourd'hui par des classifications pensées par le capitalisme. Exit l'unité du peuple et l'ennemi commun. Dans la défense de ses intérêts, chacun devient l'ennemi de l'autre, des autres. Il y a ceux qui «sont» et qui veulent conserver leurs privilèges et prérogatives, il y a ceux qui «pourraient devenir» à condition de le mériter et il y a ceux qui «ne seront jamais» parce qu'ils n'ont pas fait ou sont réputés incapables de mériter notre considération. Chacune de ces catégories économiques se divisent encore et encore. Parmi ceux

qui «sont», il y a ceux qui n'ont pas de difficultés à boucler leurs fins de mois, ceux qui s'en sortent mais pas tout le temps, ceux qui essaient de nouer les deux bouts et ceux qui n'y parviennent pas. Parmi ceux qui «pourraient devenir», il y a les surdiplômés et les sous-diplômés sans emploi, les requalifiés professionnellement... Parmi ceux qui «ne seront jamais», il y a ceux qui ont un revenu d'insertion ou des allocations de chômage, ceux qui reçoivent d'autres aides sociales, ceux qui en sont exclus...

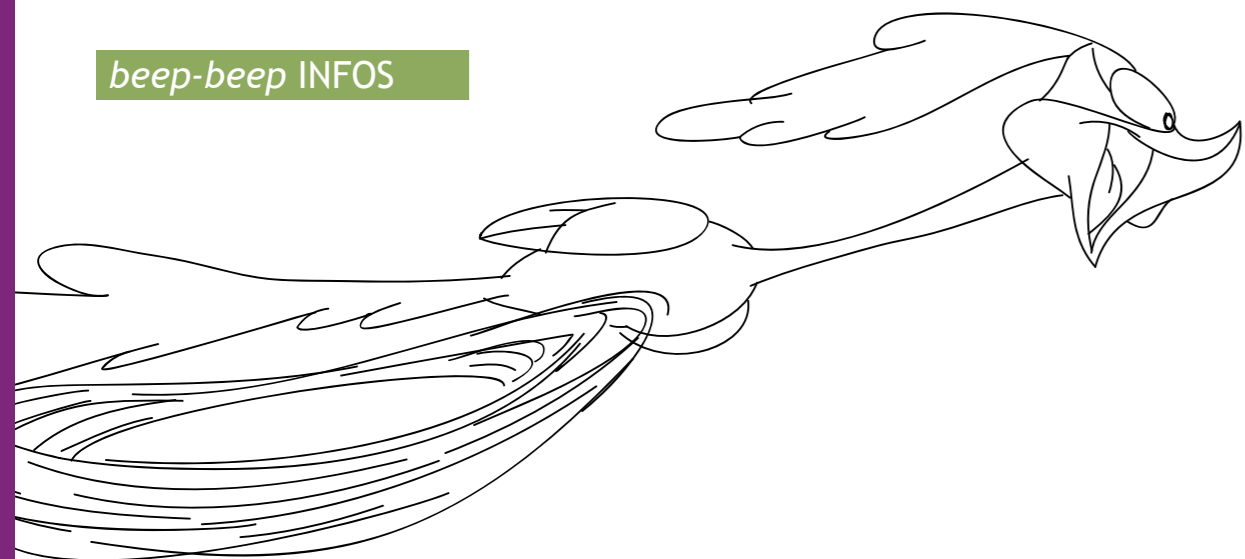
Envisager le peuple sous le seul angle de son capital économique rend les visées émancipatrices de l'éducation populaire - comme de l'éducation permanente d'ailleurs - aussi improbables qu'impossibles. C'est vers d'autres capitaux - culturel et social -, chers à Pierre Bourdieu qu'il nous faut nous tourner pour rendre peu à peu la confiance en soi, l'estime de soi et le respect de soi nécessaires au devenir politique du peuple tout entier.

En quoi la seule définition économique des publics populaires dans le décret contribue-t-elle à les discriminer plus encore ? Pourquoi une partie importante de la population adulte - celle qui travaille - n'est-elle plus qu'occasionnellement concernée et impliquée dans les activités et projets des associations ? Les personnes fragilisées, culturellement favorisées ou déjà conscientisées sont aujourd'hui le public majoritaire des associations. Comment l'expliquer ? Pourquoi préférons-nous le terme «public» à celui de «peuple» sachant que le premier, renvoie, en marketing, aux caractéristiques principales des consommateurs d'un produit donné ? Comment élargir le front social quand le peuple est autant fragmenté ? Comment organiser la convergence des luttes quand le premier ennemi du peuple est le peuple lui-même ? Les associations d'éducation populaire

sont aujourd'hui à la croisée des chemins et, plus encore, depuis la dégradation du climat social et les différentes formes de contestations qui en découlent. Les choix ne sont pas nombreux. Ils se résument à retrouver une place dans des mouvements sociaux qui explorent de nouvelles voies ou à rester sur le quai à regarder passer les trains de l'individualisme, des replis sur soi, des égoïsmes, des exclusions, des expulsions...

Quoique nous en pensions, le décret sur l'éducation permanente de juillet 2003 reste une opportunité. Il est unique en Europe où aucun autre pays n'accorde de soutien financier à une telle hauteur à des acteurs associatifs pour leur permettre de créer les conditions de l'exercice du contre-pouvoir citoyen. À ce titre, on nous l'envie. Depuis 1976, en soutenant l'action associative, il a largement contribué à limiter l'affirmation politique de l'extrême-droite en Fédération Wallonie-Bruxelles. Le décret n'est pas notre ennemi : il n'institue que l'éducation permanente, permettant ainsi à l'éducation populaire de revendiquer ses singularités et ses spécificités. En somme, il offre la possibilité d'affirmer notre identité dont le détournement de la commande publique fait partie. Ce qui nous menace, c'est son cadre de plus en plus restrictif.

Il n'est pas trop tard pour que triomphe la civilisation du bien-vivre. Il est cependant temps, pour nous, acteurs de l'éducation populaire, de reprendre le chemin de la désobéissance pacifique pour ouvrir les cadres qui nous enferment. Ce n'est qu'à ces conditions que nous renouerons avec l'indépendance, l'inventivité démocratique et les pratiques subversives nécessaires à «faire peuple» pour contester l'ordre établi et bâtir le jour qui va naître.■



## Budget 2017 de la FW-B : des moyens supplémentaires pour l'éducation permanente !

La ministre de la culture, Alda Greoli, a confirmé dernièrement en Commission de la Culture et de l'Enfance l'information selon laquelle des montants supplémentaires avaient été obtenus pour le secteur de l'éducation permanente. Un peu plus d'1,7 million € qui serviront principalement «à respecter les dispositions du décret pour les années 2015 et 2016, passages des conventions en contrats-programmes et augmentations des forfaits».

Par contre, la décision de bloquer les nouvelles demandes de reconnaissance et de changement de catégorie de forfait (y compris d'axe supplémentaire) est bien maintenue en 2017, et ce pendant la durée de l'évaluation du décret EP.

Bien que ces montants supplémentaires dégagés soient de nature à rassurer, la FESEFA rencontrera la ministre Greoli en décembre, afin de clarifier certains points du moratoire.

Il nous revient déjà que cette question est en cours d'analyse avec l'administration.

Vous êtes en effet quelques opérateurs (dont le contrat-programme viendra à échéance au 31 décembre 2017) soucieux de connaître le sort qui sera réservé aux efforts supplémentaires consentis durant 2016, en vue d'une

demande de catégorie de forfait supérieure ou d'un axe supplémentaire. Lors de cette rencontre, la FESEFA plaidera pour qu'une date précise de fin de moratoire soit arrêtée au cas où l'évaluation du décret prendrait plus de temps que prévu. ■

## Indexation de la valeur du point APE en 2017 !

Bonne nouvelle ! La valeur du point APE sera indexée en 2017 et s'élèvera à 3.066,98 € (contre 3.024,64 € en 2016). Cela représente une indexation à l'initial d'1,4 %.

Comme vous le savez, une réforme d'importance est en cours dont l'entrée en vigueur est annoncée par le cabinet de la Ministre de l'Emploi, Eliane Tillieux, en juillet 2017.

Cette réforme aura certainement un impact sur la valeur du point APE en 2017 (puisque celui-ci devrait à l'avenir intégrer également le montant de la réduction des cotisations patronales et du crédit d'ancienneté).

Aussi, à l'heure de la confection de vos budgets 2017, ne pouvons-nous vous garantir ce montant annoncé ci-avant que pour le premier semestre 2017 ! Nous vous tiendrons bien entendu informés de l'évolution de ce dossier. ■

# Agir et Résister au XXI<sup>e</sup> siècle : un enjeu démocratique!



► JOURNÉE DE L'ÉDUCATION PERMANENTE



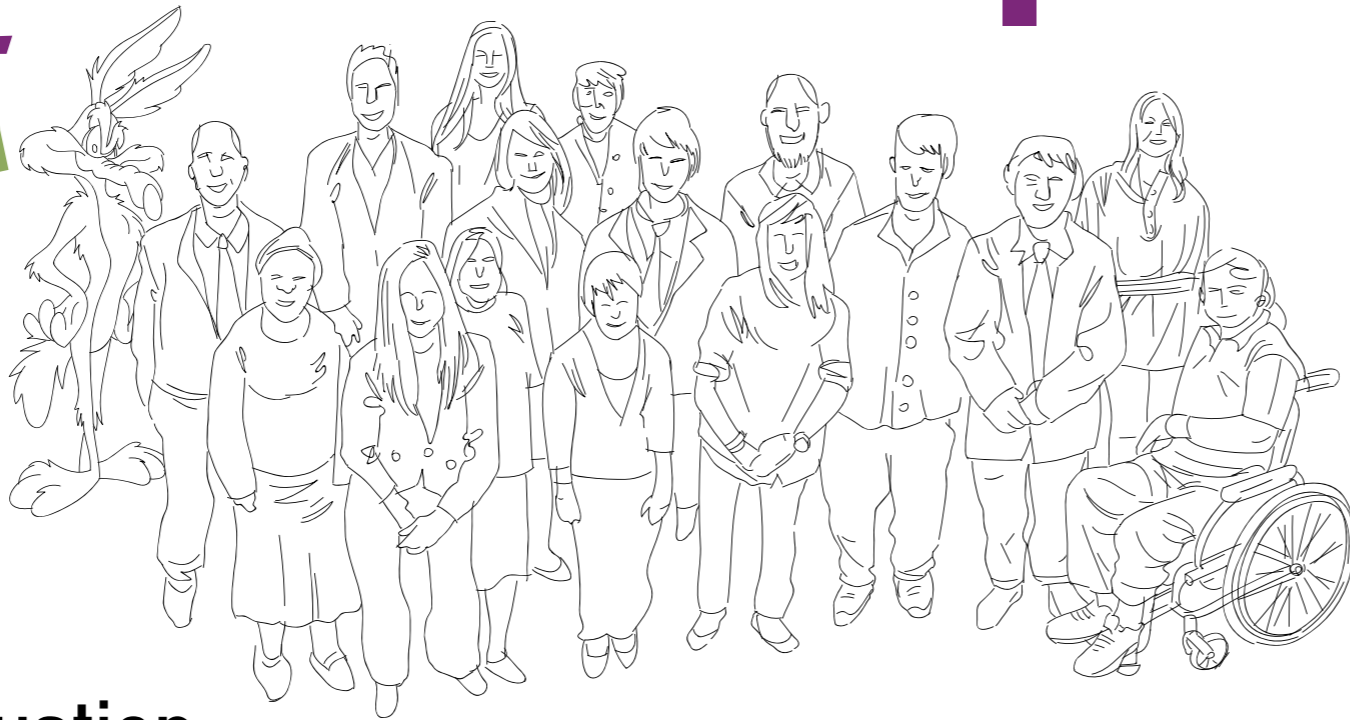
Liège / Cinéma Sauvenière  
le 2 décembre 2016  
à partir de 9h

Entrée libre sur inscription  
► [www.feseffa.be](http://www.feseffa.be)

en partenariat avec  
**les grignoux**

avec le soutien  
de la FW-B





## Chouette ! Re-voilà l'évaluation du décret EP...

Par Coyote

Évaluer : mot d'origine albanaise.

Du préfixe «é» signifiant «donner», comme dans éconduire (donner le volant) ou épurer (donner de la pureté, voire du stoemp en région bruxelloise). Et «valuer» étant tout simplement «valeur» qui a été mal recopié au dictionnaire, ce qui a permis d'en faire en français un verbe du 1<sup>er</sup> groupe en «ER», facile à conjuguer.

Littéralement donc : **donner de la valeur !**

Évaluer le décret de 2003 relatif au soutien de l'action associative dans le champ de l'éducation permanente<sup>1</sup> dans la perspective de le valoriser, c'est une idée pour le moins décalée dans le concert des politiques publiques qui tantôt prônent la bonne gouvernance, la rationalisation, la modernisation...

Dans sa note de cadrage<sup>2</sup>, la ministre Greoli a même remplacé, lapsus prémonitoire, le terme soutien par le terme développement !

Toute gonflée qu'elle est, elle plaide a priori pour que l'on engage cette évaluation dans la perspective d'un renforcement des voies et moyens d'une politique publique porteuse de la recherche d'une démocratie approfondie, dans le champ culturel comme dans l'ensemble des politiques publiques...<sup>3</sup>

Ta dam ! Un a priori favorable aux acteurs associatifs. Voilà qui est dit : les associations d'EP ne sont pas des aspirateurs à subventions, utilisées par-dessus la jambe par des bricoleurs du dimanche...

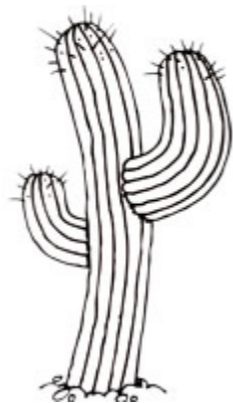
Si on pouvait retenir, pour la postérité, l'a priori de cette évaluation, ce serait déjà en soi une victoire.■

*COYOTE ... c'est le chat qui court éternellement après la souris...*

*COYOTE ... c'est un système d'avertissement de la localisation de zones dangereuses et de radars basé sur un système solidaire d'échange d'informations.*

*COYOTE ... c'est avant tout un regard décalé voire caustique porté sur un dossier sectoriel d'actualité.*

*COYOTE ... c'est pousser une gueulante pendant que la caravane institutionnelle passe...*



Du côté de chez...  
la Ligue Libérale des Pensionnés

## Penser et agir en connaissance de cause

Par Sylvain Etchegaray,  
coordinateur de la LLP

Il est souvent malaisé de définir l'éducation permanente, et je ne vais pas tenter dans ce court texte d'en dresser une présentation exhaustive. J'aimerais juste - en prenant un exemple vécu dans les activités de la Ligue Libérale des Pensionnés - en souligner ici un aspect qui possède selon moi une valeur particulièrement importante : la capacité qu'elle nous offre de percevoir la complexité et les tensions à l'œuvre dans des concepts paraissant figés, et comment cette capacité nous permet alors de nous réapproprier ces concepts, de penser et d'agir en connaissance de cause.

L'éducation permanente s'adresse par définition à une grande diversité des publics, qui entraîne logiquement une grande diversité des pratiques.

L'éducation permanente n'est en effet pas tant une pratique qu'un ensemble de pratiques et processus visant à développer chez les participants réflexion critique, émancipation, et implication dans la vie citoyenne.

En cela qu'elle tend à développer la réflexion critique et l'émancipation, l'EP est donc en soi autant une force de réaction que de libération, et ne peut se réfléchir que dans un mouvement permanent de questionnement critique des idéologies dominantes.

Ainsi, l'EP ne saurait se concevoir (comme on l'entend parfois) comme la diffusion d'une idéologie construite, d'un ensemble d'idées, mais bien un outil dynamique à la fois témoin et garantie de la bonne santé de la vie démocratique en Belgique.

Ce travail de questionnement critique concerne aussi évidemment les seniors, qui - notamment dans le cadre de notre asbl - se réunissent régulièrement et proposent ensuite un ensemble de thèmes de réflexion sur lesquels ils construisent leurs programmes d'activités.

Un thème qui revient très régulièrement est celui de la famille, ce qui ne manque pas de créer de l'embarras chez certains animateurs ou aînés.

En effet, cette volonté de certains seniors de réfléchir et de mettre en avant l'importance de la famille sonne pour beaucoup comme le désir de proposer une vision parfois rétrograde de la société. Au fil des discussions, il apparaît que la famille, régulièrement brandie dans de nombreux discours comme dernier rempart face à la libération des mœurs ou à une supposée dégénérescence de la société, leur semble alors un concept presque irrécupérable, dépassé, réactionnaire, dont il vaut mieux - à regret - se tenir à

l'écart. De plus, la façon dont la famille semble supplantée (dans les médias en tout cas) par les tribus et autres réseaux modernes, ne peut que pousser à l'humilité.

Au fil des débats, cette réflexion sur la famille devient un outil de réflexion positif face à ce que certains seniors considéraient personnellement comme la réelle dégénérescence de la société. En effet, face à une société qui promeut l'individualisme à outrance et s'applique, par médias et publicités interposés, à ringardiser l'idée même de lien social, cette famille si souvent décriée ne constitue-t-elle pas l'une des formes de résistances, l'un des noyaux de solidarité traditionnelle à préserver ? Est-ce que défendre la famille ne constitue pas alors - au contraire d'une critique des libertés individuelles - un acte de résistance contre la fabrique moderne de la solitude, l'atomisation de la société, et cette guerre de tous contre tous qui semble constituer le grand projet idéologique de notre temps ?

Cet exemple (et ses contradictions irrésolues) souligne pour moi cet aspect fondamental de l'éducation permanente (parmi tant d'autres) : les débats permettent de faire apparaître les idéologies à l'œuvre dans les discours, et empêchent ainsi les citoyens d'en être des victimes inconscientes. Des concepts autrefois honnis peuvent redevenir producteurs de sens. Les carcans qui emprisonnent la réflexion dans des impasses et la réduisent à l'impuissance peuvent être dépassés. La critique ne se fossilise pas. Cette compréhension lucide (voire cette réappropriation) des mots et des concepts est, je le crois, un passage important vers l'émancipation.■

1. Sic ! (Même si c'est l'auteur de ce texte qui souligne...)  
2. Note de cadrage d'octobre 2016 relative à l'évaluation du décret de 2003 sur le développement (sic) de la vie associative dans le champ de l'éducation permanente, déposée au Conseil Supérieur de l'Éducation Permanente le 19/10/2016  
3. Idem

## Décembre 2016

**Rencontre/débat :** «*Explorations des pratiques des travailleurs sociaux dans un contexte sécuritaire*»

Organisée par le CBAI-CRACs

**Lundi 5 décembre 2016 - 13h30-**

**17h30 - Centre culturel Le Botanique**

**Plus d'infos :** [www.cbcs.be/Notre-regard-nous-appartient](http://www.cbcs.be/Notre-regard-nous-appartient)

**Journée d'étude :** «*La participation, moteur de changements ? Nouveaux espaces démocratiques et collectifs*»

Organisée par l'asbl FLORA

**Mardi 6 décembre 2016 de 9h à 16h**

**Parlement de la Région Bruxelles-Capitale**

**Plus d'infos :** [www.florainfo.be](http://www.florainfo.be)

**Colloque:** «*Liberté d'expression: jusqu'où aller trop loin ?*»

Organisé par la Ligue des Droits de l'Homme et la Conférence du jeune barreau de Bruxelles

**Vendredi 9 décembre 2016 - 14h**

**Plus d'infos :** [www.liguedh.be](http://www.liguedh.be)

**WE «Pourquoi l'économie sociale ? Cache-misère ou plus-value humaine ?»**

Face à ces questions, participants et acteurs de terrain croiseront leurs points de vue afin de mieux appréhender le fonctionnement, les enjeux de l'économie sociale.

**Lieu :** à La Marlagne à Wépion (Namur)

**Les 10 et 11 décembre 2016**

**Plus d'infos :** [www.cefoc.be](http://www.cefoc.be)

**Le Prix Régine Orfinger-Karlin**

**Samedi 10 décembre 2016 de 15h à 18h**

Journée Internationale des droits de l'Homme

20 ans du Prix Régine Orfinger-Karlin - prix de la Ligue des droits de l'Homme

Débat, expo et spectacle

**Bibliothèque Solvay - Bruxelles**

**Plus d'infos :** [www.liguedh.be](http://www.liguedh.be)

Forum Belge Francophone des Sciences Sociales : «*Qu'en est-il de la démocratie ?*»

**jeudi 15 décembre 2016**

**au CEME à Charleroi (Dampremy)**

Organisé par l'Association Belge Francophone de Sociologie et d'Anthropologie (ABFSA) et l'Université Ouverte de la Fédération Wallonie-Bruxelles (UO)

**Plus d'infos :** [www.bfss.be](http://www.bfss.be)

**Festival du Film d'Education**

Première édition belge

**du 15 au 18/12/2016 à Bruxelles**

Projections scolaires, courts-métrages, films d'animation, conférences et débats sur l'école, la santé mentale et le travail social, la question de l'égalité des genres...

**Programme complet sur**

[www.cemea.be](http://www.cemea.be)

## Février 2017

**Clôture de la consultation «Bouger les lignes»**

**Vendredi 3 février 2017 à Charleroi**

Présentation de la synthèse de la coupole "Nouvelle gouvernance culturelle"

En présence de la ministre de la culture et de l'éducation permanente

**Plus d'infos :**

[www.tracernospolitiquesculturelles.be](http://www.tracernospolitiquesculturelles.be)

Campagne de sensibilisation «*Inclusion scolaire : enseignants, on vous soutient !*»

[page Facebook](#) dédiée au sujet est

mise en ligne par l'asbl INCLUSION

(contact : [jle@inclusion-asbl.be](mailto:jle@inclusion-asbl.be)).

Cette campagne de sensibilisation souhaite informer les enseignants (de l'ensemble du territoire Wallonie-Bruxelles) des bonnes pratiques favorisant l'inclusion scolaire des enfants en situation de handicap mental : témoignages, aménagements raisonnables, méthodes pédagogiques, outils d'évaluation, contacts, sont répertoriés.

## Mai 2017

«*Salon de la formation et de l'insertion socioprofessionnelle*»

1er Salon du secteur des Centres d'insertion socioprofessionnelle (CISP) organisé par l'Interfédé

**jeudi 18 mai 2017 à Namur Expo**

**Plus d'infos :** [www.interfedeb.be](http://www.interfedeb.be)

La FESEFA est une fédération patronale du secteur socioculturel. Elle regroupe des associations de tous horizons philosophiques installées dans toute la Communauté française. Ces associations relèvent du champ de l'éducation permanente, de l'insertion socioprofessionnelle ou de l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère. Cela représente un peu moins de 6 000 ETP.

Ses missions sont notamment les suivantes : définir des positions communes et élaborer toute proposition nécessaire à la promotion et à la défense des organisations membres ; assurer plus particulièrement leur représentation au sein de la Commission paritaire 329 et dans toute autre structure appropriée ; informer, former et soutenir ses membres notamment dans les matières relatives à la législation sociale et aux relations collectives de travail.

Par ailleurs, elle a pour objet, en tant que fédération sectorielle de l'éducation permanente, de défendre et de valoriser ce secteur et les cadres réglementaires les régissant.

**Comité de rédaction :** Geoffroy CARLY, Isabelle de RIDDER, Pierre GEORIS, Farah ISMAÏLI, Geneviève MAIRESSE, Mehmet A. SAYGIN

**Secrétaire de rédaction :** Geneviève MAIRESSE

**Ont contribué à ce numéro :** le Comité de rédaction, Jean BLAIRON, Nancy HARDY, Sylvain ETCHEGARAY et Coyote

**Graphisme et mise en page :** Moulay GUISSÉ